

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés Conseil des syndics	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	11	8
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>		
21/06/2013		
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>		
<b>Objet de la Délibération</b>		
<b>DESIGNATION DE MAITRISE D'OEUVRE</b>		

## Délibération du syndicat

AFUA « Les Jardins de Sérignan »

SEANCE DU 28 juin 2013

L'an deux mille TREIZE

Et le vingt huit juin,

A 14h30, le Conseil des Syndics de

L'AFUA, régulièrement convoqué, s'est réuni en

nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses

séances, sous la présidence de Monsieur Marcel FABRE

**PRESENTS :** POUS

Mr COULOMB, VIDAL, FABRE, BOURREL, LAISSAC, NAVAES, FAURE

**ABSENTS :** Mme POUGET, Mme COUDERC(Excusée), Mr BOURREL (Excusé)

**Procuration :** OPSOMER, ESCANDE (pouvoir à Mr Vidal)

Mademoiselle Llinares est nommée secrétaire de séance.

Des investigations complémentaires étant nécessaires pour fixer le coût des travaux VRD tant primaire que secondaire. Il a été décidé vu l'urgence de la situation de faire appel au groupement BEI/ CEREG INGENIERIE, bureaux ayant la charge jusqu'à lors des études techniques et étant les plus à même au vue de leurs compétences de mener à bien cette mission.

Le conseil d'administration de l'AFUA désigne ce jour le groupement BEI – CEREG INGENIERIE pour une mission totale de maîtrise d'œuvre des aménagements des VRD primaires et des VRD secondaires de l'AFUA Les Jardins de Sérignan pour un montant total de 836 000 €HT.

### LE CONSEIL SYNDICAL

Sur proposition de Monsieur le Président et après avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** la mission de maîtrise d'oeuvre
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette décision

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait et délibéré à Sérignan le 28 juin 2013.

Pour Extrait conforme,  
Le Président,

Marcel FABRE

ASSOCIATION FONCIERE  
LES JARDINS  
DE SERIGNAN  
URBAINE AUTORISEE

SOUS-PREFECTURE DE SERIGNAN  
REÇU LE  
16 JUIL. 2013  
Bureau des Politiques  
Publiques

# Marchés publics de Maîtrise d'Œuvre

## AFU/A LES JARDINS DE SERIGNAN

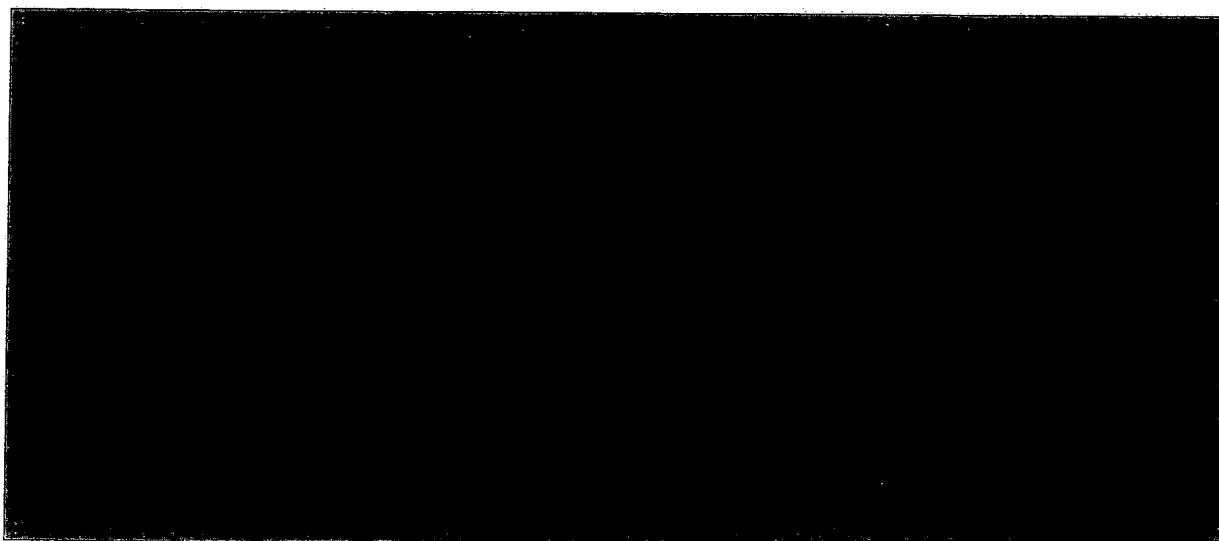
Maison des Associations

1<sup>er</sup> étage

Avenue de Béziers

Lieu-dit Le Casserot

34410 SERIGNAN



N° de marché : 2013 -

**1. Personne contractante :**

AFU/A LES JARDINS DE SERIGNAN

Maison des Associations

1er étage

Avenue de Béziers

Lieu-dit Le Casserot

34410 SERIGNAN

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

08 AOUT 2013

Bureau des Politiques  
Publiques

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :  
Monsieur le Président de l'AFU/A

Ordonnateur :  
Monsieur le Président de l'AFU/A

Comptable public assignataire des paiements :  
Trésorerie de Sérignan

## 2. Conditions du marché et engagements du candidat

### Contractant :

<input type="checkbox"/> Le signataire (Candidat individuel),
M .....
Agissant en qualité de .....
<input type="checkbox"/> m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;
Nom commercial et dénomination sociale .....
Adresse .....
Adresse électronique .....
Numéro de téléphone .....
Télécopie .....
Numéro de SIRET .....
Code APE .....
<input type="checkbox"/> engage la société ..... sur la base de son offre ;
Nom commercial et dénomination sociale .....
Adresse .....
Adresse électronique .....
Numéro de téléphone ..... Télécopie .....
Numéro de SIRET ..... Code APE .....

<input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire (Candidat groupé),
M ..... <b>VAQUER RENE</b> .....
Agissant en qualité de ..... <b>GERANT</b> .....
désigné mandataire :
<input type="checkbox"/> du groupement solidaire
<input checked="" type="checkbox"/> solidaire du groupement conjoint
<input type="checkbox"/> non solidaire du groupement conjoint
Nom commercial et dénomination sociale ..... <b>BEI</b> .....
Adresse <b>La Courondelle – 58 allée John Boland 34500 BEZIERS</b> .....
Adresse électronique <b>bureau@bet-bei.fr</b>
Numéro de téléphone ..... <b>04 67 39 91 40</b> ..... Télécopie <b>04 67 39 91 41</b> .....
Numéro de SIRET ..... <b>792 349 805 00012</b> ..... Code APE <b>7112B</b> .....
S'engage, au nom des membres du groupement <sup>1</sup> , sur la base de l'offre du groupement,

<sup>1</sup> Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

**Membre du groupement :**

M. Philippe DEBAR.....

Agissant en qualité de Directeur Général.....

Nom commercial et dénomination sociale

CEREG INGENIERIE.....

Adresse. 589 rue Favre de Saint Castor 34080 MONTPELLIER.....

Adresse électronique contact@cereg-ingenierie.com.....

Numéro de téléphone .04 67 41 69 80..... Télécopie 04 67 41 69 81.....

Numéro de SIRET .492 706 338 00018 Code APE 7112B

**Prix du marché :**

Les prestations seront rémunérées en application d'un prix global forfaitaire égal à :

	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Montant du marché	.....836 000.....	.....163 856.....	.....999 856.....

Soit en toutes lettres :

Neuf cent quatre vingt dix neuf mille huit cent cinquante six euros.....

## A- Part de BEI

Eléments de mission	Total sur honoraire %	Total global H.T.
Reprise de l'AVP	11	78 760
PRO	20	143 200
ACT	12	85 920
VISA	10	71 600
DET 1	16	114 560
DET 2	24	171 840
AOR 1	2.8	20 048
AOR 2	4.2	30 072
<b>TOTAL</b>	<b>100, 00 %</b>	<b>716 000</b>

Les missions DET et AOR pourront faire l'objet d'un phasage différent suivant l'évolution des études et travaux.

**B- Part de CEREG Ingénierie**

Aménagement de la zone de fonctionnalité y compris de la partie hydraulique des bassins de rétention de l'AFUA et des travaux de bassin de rétention correspondant au dossier loi sur l'eau « CCAS » et SAS LES JARDINS DE SERIGNAN.

<i>Eléments de mission</i>	<i>Total sur honoraire %</i>	<i>Total global H.T.</i>
PRO	35	42 000
ACT	15	18 000
VISA	5	6 000
DET	40	48 000
AOR	5	6 000
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>	<b>120 000</b>

Les prix sont Les prix sont fermes actualisables par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la ou les formules suivantes :

$$C_n = I(d-3)/I_0$$

dans laquelle I<sub>0</sub> et I<sub>d-3</sub> sont les valeurs prises respectivement au mois zéro et au mois d-3 par l'index de référence I, sous réserve que le mois d du début du délai contractuel d'exécution des travaux soit postérieur de plus de trois mois au mois zéro (le mois zéro étant le mois de remise de l'offre)

- Choix des index de référence

L'index de référence I est l'index Ingénierie.

**Acomptes**

Le titulaire a droit au versement d'acomptes (paiements échelonnés ou partiels) qui seront réglés, selon les modalités et périodicités prévues par l'article 91 du code des marchés publics, et dans les conditions prévues au CCAG comme suit :

- Acomptes mensuels sur présentations de factures à hauteur des prestations réalisées
- Acomptes trimestriels sur présentations de factures à hauteur des prestations réalisées
- Acomptes sur présentations de factures à hauteur des prestations réalisées
- Autres : \_\_\_\_\_

**Règlement des prestations**

Le règlement des prestations interviendra dans les délais prescrits par les règles de la comptabilité publique sur le compte correspondant au RIB ci-joint et après production de la (ou des) facture(s) en un original adressé à :

**AFUA/ LES JARDINS DE SERIGNAN**

Maison des Associations

1er étage

Avenue de Béziers

Lieu-dit Le Casserot

34410 SERIGNAN

\*

## Paieiment

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes ci-après selon les répartitions jointes en annexe 1 :

- **Ouvert au nom de : BEI**.....  
pour les prestations suivantes : selon répartition .....  
Domiciliation : **SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT** .....  
Code banque : .....30077 Code guichet : ... 04812 N° de compte : ..... 16380100200Clé  
RIB : 33  
IBAN : FR76 3007 7048 1216 3801 0020 033 .....  
BIC : SMCTFR2AXXX.....
  
- **Ouvert au nom de : CEREG INGENIERIE**.....  
pour les prestations suivantes : selon répartition .....  
Domiciliation : **SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT** .....  
Code banque : ..... 30077 Code guichet : ... 04823 N° de compte : ..... 10305800200  
Clé RIB : 09  
IBAN : FR76 30077 7048 2310 3058 0020 009 .....  
BIC : SMCTFR2AXXX.....

## Durée du marché

- Le présent marché est conclu à compter de sa notification et prend fin à l'achèvement du délai d'exécution des prestations

**Tranche ferme : 18 mois**

**Tranche conditionnelle : 18 mois**

## Conditions particulières :

Le présent marché sera soumis sauf dérogation au cahier des clauses administratives générales correspondant en vigueur à la date de la signature du marché.

Tout litige relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le présent marché ne prévoit pas d'avance ni de retenue de garantie.

## Engagements :

Après avoir pris connaissance et accepté l'ensemble des documents constituant le dossier de consultation du présent marché, je m'engage à réaliser les prestations décrites dans le dossier de consultation conformément aux prescriptions données par l'AFU/A dans le cahier des charges.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des prestations ci dessus mentionnés, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles du code du travail :

- L3243-1, L3243-2 et L3243-4
- L1221-10, L1221-13 et L1221-15

Je certifie (nous certifions) sur l'honneur, qu'en cas de recours à des salariés de nationalité étrangère pour l'exécution des prestations, ces derniers seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

Si ma société est retenue, je m'engage à fournir dans un délai de 10 jours les attestations fiscales et sociales prévues à l'article 46 du code des marchés publics. À savoir :

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (formulaire NOTI 2)

— les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et D8222-80 du code du travail (formulaire DC6 déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé)

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original  
A .....  
Le 24/06/2013

Signature du candidat

B.E.I. - Bureau Etudes Infrastructures  
58 Allée John Boland - La Courondelle 34500 BEZIERS  
Tél. 04 67 39 91 40 - Fax 04 67 39 91 41  
Email : bureau@bet-bei.fr  
Siret 792 349 805 00012 - APE 7112B

### ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement

A SERIGNAN  
Le 24/07/2013

Signature du représentant du pouvoir  
adjudicateur habilité

M. le Président de l'AFU/A

ASSOCIATION FONCIERE  
LES JARDINS  
DE SERIGNAN  
URBAINE AUTORISEE

### NOTIFICATION DU MARCHÉ

**Notification du marché par courrier :**

Date de réception du courrier par le titulaire : \_\_\_\_\_

**Notification contre récépissé :**

Reçu copie du présent marché à titre de notification

A

Le

Le titulaire,

MF